

# U Yvelines

Bonne année!

«U Yvelines», Bulletin de la section des Yvelines - Bimestriel

Fédération Syndicale Unitaire de l'enseignement, l'éducation, la recherche et la culture

FSU78: 24 rue Jean Jaurès 78190 Trappes

Tél. : 01 30 51 83 36 – courriel: fsu78@fsu.fr

Directeur de publication: Simon Gauthier

N° CPAP: 0720 S 07501 – Déposé le: 17/01/19

BOIS D'ARCY  
PIC 78/28

P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

N°104

Janvier

Février

2019



Depuis le début du mois de décembre, c'est à une crise sans précédent de la représentation politique que nous assistons. Les choix politiques injustes du gouvernement Macron ne font que renforcer la défiance de millions de français vis à vis de nos institutions. Qu'est-ce que la démocratie et à quoi cela sert-il de voter quand ceux et celles qui ont le pouvoir se permettent de passer en force au prétexte du mandat que leur confère le système électoral? Le mouvement des

gilets jaunes (comme celui des stylos rouges) pose cette question fondamentale. Parce ce mouvement refuse toute forme de délégation, d'organisation, on y côtoie le meilleur (la demande de justice) comme le pire (le racisme et le rejet de l'autre) et il pose la question du rôle des organisations syndicales. Nombre des revendications exprimées dans ces mouvements sont aussi les nôtres (augmentation du pouvoir d'achat, fiscalité plus juste): resterons-nous spectateurs? Face à un pouvoir intransigeant et méprisant n'avons-nous pas, au contraire, la responsabilité d'aider à faire pencher la balance du côté du mouvement social?

Alors que la période des élections professionnelles vient de s'achever, la FSU sort globalement confortée, tant au niveau départemental que national. On peut s'en satisfaire mais doit-on s'en contenter, alors que le gouvernement remet en cause l'utilité des instances de dialogue et qu'une partie de la population se mobilise en dehors de tout cadre syndical?

Par nos statuts, notre conception de la démocratie n'est ni rigide, ni surplombante. Nous devons, maintenant que nous sommes confirmés dans nos mandats, continuer à porter les valeurs qui sont les nôtres en écoutant toutes les colères, sans jamais perdre de vue l'intérêt commun et l'action collective, en privilégiant l'unité. Ce défi qui nous est aujourd'hui imposé, il nous faut le relever avec humilité et constance. Nul doute que les réformes en cours (lycée général et professionnel), comme celles qui s'annoncent (réforme des retraites et réforme de la Fonction publique), nécessitent de se mobiliser tous ensemble, au-delà du cercle des militants, pour convaincre de l'utilité des organisations syndicales en général, de la FSU en particulier.

Evelyne BRAS-DIANA  
François HÉBERT  
Co-Secrétaires départementaux  
de la FSU78

Les élections professionnelles de la Fonction Publique ont conforté la FSU comme une force incontournable. La FSU est une des seules organisations syndicales qui progresse en voix à la Fonction Publique de l'État et à la Fonction Publique territoriale. Cette progression lui permet d'obtenir un 3ème siège au Conseil Commun de la Fonction Publique.

Un signe de vitalité, la marque d'une confiance encore plus grande de la part des agent-es à les représenter, à intervenir et agir avec eux. La FSU se félicite ainsi de ce résultat qui valide aussi un projet

syndical alliant proposition, action et négociation.

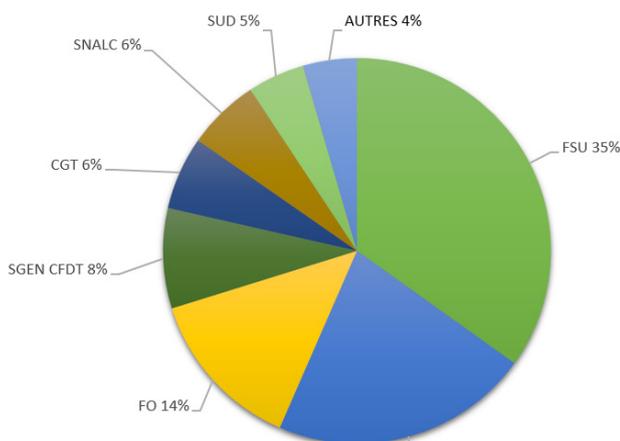
Le gouvernement doit entendre ce message. Et ce d'autant plus que nous traversons une crise profonde, avec une société trop fracturée, divisée. Pour cela, le gouvernement doit changer de cap sur sa méthode de gouvernance comme sur ses orientations politiques en œuvre.

Pouvoir d'achat et salaires, développement des services publics, réforme de la fiscalité, transition écologique juste socialement... c'est ce que porte la FSU qui s'attache à construire les actions

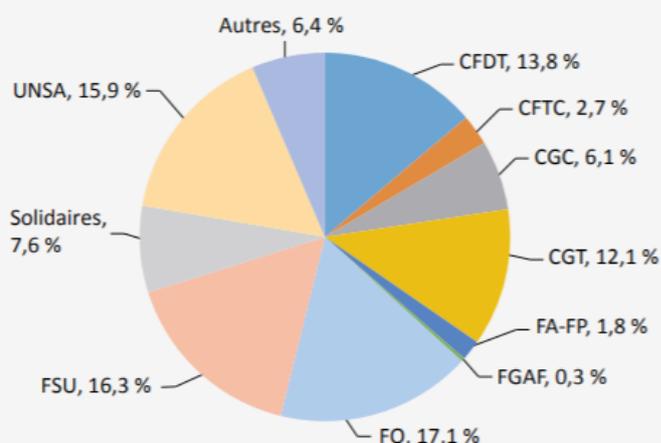
unitaires les plus larges possibles, pour obtenir de réelles avancées et de nouvelles conquêtes sociales.

Ainsi, dès le début de l'année 2019, la FSU sera engagée pour assurer un avenir à la Fonction Publique et à ses agent-es qui sont aujourd'hui les grands oubliés et qui risquent fort de faire les frais des quelques mesures annoncées par le gouvernement. Elle le sera également pour offrir aux jeunes et aux retraité-es des conditions de vie dignes et des perspectives d'avenir meilleures.

Résultats des élections par affiliation pour le CTM Education



Résultats des élections par affiliation pour la Fonction Publique d'État



« Il n'y a de dignité du travail que dans le travail librement accepté »  
Albert Camus.



À chaque ministre, au gré des alternances, sa politique éducative ! La généralisation des évaluations au CP et au CE1 à la rentrée 2018 marque le retour d'évaluations nationales standardisées, outils du pilotage par les résultats voulu par Jean-Michel Blanquer. Elles s'inscrivent dans la logique des circulaires sur le français et les mathématiques parues au printemps 2018. Après une première passation en septembre pour les CP et CE1, une seconde phase en CP se déroulera du 21 janvier au 1er février 2019.

Nos collègues ont déjà beaucoup souffert lors des évaluations de septembre, ils ont été confrontés à l'impréparation du dispositif, au déroulé inadapté aux élèves, au renseignement extrêmement chronophage du site du ministère et à

un retour médiatique par le ministre avant même que les professionnels aient pu prendre connaissance de la situation de leur classe.

Les programmes nationaux sont obligatoires, mais la manière de les décliner relève de la responsabilité des enseignants. Dans le combat pour préserver leur professionnalité, le SNUipp FSU jouera tout son rôle. La liberté pédagogique et l'appui de l'équipe doivent permettre aux professeurs des écoles de garder la main sur la conception de leur enseignement au service de la réussite de tous leurs élèves.

Le SNUipp FSU78 appelle les personnels à refuser de faire passer ces évaluations. Comme le rappelle Philippe Meirieu : « Enseigner c'est décider ! »

## Les résultats du SNES dans l'Académie de Versailles

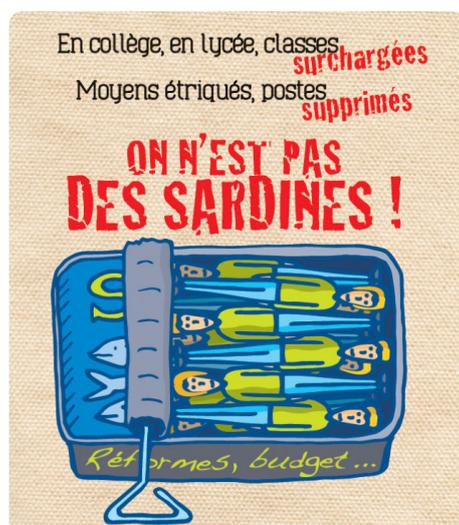
	CAPA AGREGES	CAPA CERTIFIES	CAPA CPE	CAPA PSY.EN	CAPA PEGC	CCP NON TITU	CCP AED	TOTAL TOUS CORPUS
INSCRITS	6 138	18 445	1 037	663	36	4 713	9 458	40 490
VOTANTS	44,1%	37,20%	48,6%	62,0%	36,1%	13,9%	4,6%	28,63%
<b>FSU</b>	<b>44,4%</b>	<b>46,3%</b>	<b>49,6%</b>	<b>43,5%</b>	<b>69,2%</b>	<b>26,5%</b>	<b>18,3%</b>	<b>43,81%</b>
<u>SNALC</u>	24,4%	13,9%		0,0%	0,0%	6,2%	12,8%	14,82%
<u>SGEN CFTD</u>	11,2%	7,1%	12,9%	24,8%		9,3%	4,6%	9,02%
<u>FNEC FP FO</u>	7,8%	15,4%	8,5%	6,6%	30,8%	23,2%	32,5%	14,05%
<u>UNSA</u>	2,3%	3,4%	9,3%	23,6%		6,1%	7,0%	4,41%
CGC						1,3%		0,07%
CGT	4,9%	6,7%	15,6%	1,5%		19,1%	15,2%	7,43%
<u>SUD EDUC</u>	5,0%	6,0%		0,0%		7,2%	9,4%	5,66%
<u>SNCL</u>						1,0%	0,2%	0,73%

## Résultats du SNUipp dans le département et dans l'académie

	CAPD 78	TOTAL CAPD ACAD
INSCRITS	8283	32662
VOTANTS	35,1%	35,6%
<u>FNEC FP FO</u>	27,7%	16,5%
<u>UNSA</u>	16,0%	15,5%
<b>FSU</b>	<b>38,0%</b>	<b>51,3%</b>
<u>SNALC</u>	3,4%	1,6%
<u>SGEN CFTD</u>	12,1%	7,9%
CGT / SUD	2,8%	7,1%

## Résultats du SNEP et du SNUEP dans l'académie

	CAPA PLP	CAPA EPS
INSCRITS	4290	2662
EXPRIMÉS	2101	1249
<u>FNEC FP FO</u>	28,8%	2,7%
<u>UNSA</u>	3,1%	2,3%
<b>FSU</b>	<b>11,4%</b>	<b>95,0%</b>
<u>SNALC</u>	4,5%	
<u>SGEN CFTD</u>	13,6%	
CGT	35,4%	
<u>SUD EDUC</u>	2,1%	



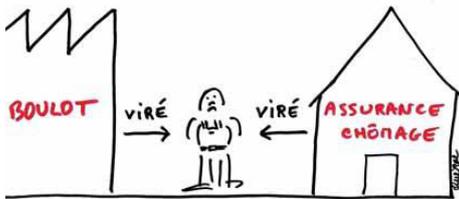
Le Ministre ne recule devant rien pour masquer les effets délétères de sa politique d'abandon du Service Public d'Éducation, guidée par des impératifs budgétaires. En décembre dernier, il annonçait en CTM la suppression de 365 postes au lieu des 2650 annoncés au budget, arguant que les suppressions compensées par des heures supplémentaires seraient sans effet sur le terrain. Cette communication mensongère permet au ministère d'annoncer 141 créations de postes pour notre académie. En réalité, 184 sont financés par des HSA. Cela revient à supprimer 43 équivalents temps plein, dans un contexte de forte croissance démographique (+1,30%).

Si les chiffres ne sont pas encore connus pour le 78, le projet de carte des enseignements de spécialité dévoilé mi-décembre laisse présager des disciplines sacrifiées sur l'autel de la réforme du lycée : enseignement « Langues et Culture

de l'Antiquité » présent dans seulement 5 établissements dans les Yvelines ; enseignement « Humanité, Littérature et Philosophie » absent dans 5 autres ; enseignements artistiques sabrés. La réforme apparaît pour ce qu'elle est : une machine à supprimer des postes en appauvrissant l'offre de formation et en alourdissant les effectifs par classe.

Dans le mépris de nos conditions de travail et des instances démocratiques, il entend (enfin !) présenter lors du prochain CTM un texte qui conduirait, s'il était adopté, à nous imposer une seconde heure HSA.

Le SNES-FSU met en place, tout au long du mois de janvier, de nombreuses actions pour mobiliser, visibles sur notre site. Il appelle à se mobiliser massivement par la grève le 24 janvier 2019 pour protester contre cette politique de mépris et d'abandon du service public d'éducation.



Alors que le Président fustige publiquement le manque de goût pour l'effort de nos concitoyens, son gouvernement tape sans vergogne sur les chômeurs pour les remettre au travail. Au passage, rien n'est dit de la responsabilité du modèle économique défendu par notre administration, renvoyant une nouvelle fois les individus à leur responsabilité. Souvenez-vous, il suffit de traverser la rue pour trouver un emploi !

Le 30 décembre 2018 a été publié au Journal Officiel un décret de loi qui durcit les sanctions encourues par les chômeurs. Ainsi, en cas de non respect d'un rendez-vous, les sanctions iront crescendo. La première fois, ils seront radiés pendant un mois ; en cas de deuxième

manquement, ils seront radiés pendant deux mois et ils se verront supprimer leur revenu de remplacement (allocation chômage) pendant 2 mois ; en cas de 3ème manquement, la radiation et la suppression du revenu de remplacement passera à 4 mois. Le demandeur ne pourra pas refuser plus de deux offres d'emploi, et il ne pourra plus rejeter une offre d'emploi au prétexte qu'elle engendrerait une baisse de salaire. Par exemple, un cadre devra accepter une offre, même rémunérée au SMIC, à la troisième proposition.

Enfin, ce décret propose de transférer le pouvoir de sanctionner du préfet aux directeurs de sites et /ou responsables d'équipes de contrôle. Cette délégation des responsabilités est inacceptable pour le SNU Pôle emploi, car elle entraîne mécaniquement une modification des conditions d'exercice de ces collègues, notamment vis à vis des risques susceptibles d'être encourus.

Nous dénonçons cette nouvelle attaque contre les droits des demandeurs d'emploi car sous prétexte de « modernisation » c'est en fait au

renforcement de l'arsenal des sanctions à l'encontre des chômeurs auquel nous assistons avec, en plus, la mise en place de la double peine : comme la radiation et la suppression définitive de l'allocation chômage après deux absences à des rendez vous sur une période de deux ans.

Le durcissement des sanctions n'aura aucun effet prétendument bénéfique sur celles et ceux confrontés à de véritables barrières au retour à l'emploi (transport, garde d'enfant, manque de qualification, conditions de travail indécentes). Par ailleurs, une étude du ministère du travail de 2014 montre que les sanctions « diminuent le salaire horaire obtenu un an après la sortie du chômage, et augmentent la probabilité d'accepter un emploi à temps partiel ou d'une catégorie socio-professionnelle plus basse ». C'est donc bien une bataille idéologique que mène le gouvernement sous prétexte de « modernisation ».

KARINE TERRIEN  
Secrétaire départementale  
du SNU Emploi



« Il est peu de problèmes aussi graves que ceux qui concernent la protection de l'enfance, et parmi eux, ceux qui ont trait au sort de l'enfance traduite en justice. La France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains. [...] La question de l'enfance coupable est une des plus urgentes de l'époque présente ».

Ainsi débute l'exposé des motifs de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, texte qui régit la justice des mineurs. En 1945, pour le législateur, il s'agissait d'enfants, actuellement le terme employé est celui de mineurs délinquants, glissement sémantique révélateur du changement de regard des gouvernants et de la société sur ces jeunes gens.

Au fil des décennies, l'ordonnance de 1945 a été modifiée plusieurs fois. Si la primauté de l'éducatif sur le répressif reste le principe, la justice des mineurs tend à se

rapprocher de celle des majeurs et la Protection Judiciaire perd ses missions de protection pour se rapprocher d'un service de probation pour mineurs. Les années 2007-2012 ont été particulièrement destructrices pour la justice des mineurs : abandon par la PJJ, donc l'État, de l'assistance éducative (suivi judiciaire de l'enfance en danger) ; fermetures de postes et de services justifiées par la baisse d'activité ; gestion comptable des personnels et des justiciables. En revanche, malgré ce climat de restrictions budgétaires, ont été créées à la même époque, des structures d'enfermement, bien plus onéreuses financièrement et bien moins pertinentes éducativement parlant.

Depuis, l'enfermement des mineurs est facilité, par les dispositions législatives et par la création des établissements pénitentiaires pour mineurs (qui prétexte un habillage éducatif par la présence

d'éducateurs affectés au sein même de l'établissement et la participation de l'Éducation Nationale) et des centres éducatifs fermés. En 2018, il est prévu de créer vingt centres éducatifs fermés, qui vont encore banaliser l'enfermement des mineurs et l'ouverture d'un deuxième établissement pénitentiaire pour mineur en Île de France.

Dans ce contexte, l'abrogation annoncée de l'ordonnance de 1945, par voie d'ordonnance, ne présage rien de bon et l'absence de débat ne peut qu'inquiéter sur ce que le gouvernement souhaite mettre en place. Le risque de l'abandon de la primauté de l'éducatif est à craindre. Ce projet de loi vise, une fois encore, à rationaliser les moyens et éloigne la justice des justiciables, tout en aggravant les inégalités devant la loi.

CHRISTINE SYLVA  
pour le SNPES-PJJ-FSU